



12h chrono ou la folle journée de Me Lothaire Larose

EPISODE 6/12

Pépère, la vie de notaire ? Tout le contraire ! Dans une série de douze épisodes, suivez heure par heure une journée de la vie de M^e Lothaire Larose, notaire dans le beau pays genevois.

13h: la partie de tennis

Pour rien au monde, M^e Lothaire Larose ne raterait son tennis du jeudi. Ce qui ne l'empêche pas de le rater une fois sur deux. Mais aujourd'hui, foi de notaire, rien ne se mettra en travers.

Avant de courir à la Permanence (voir dernier épisode), M^e Larose a eu la présence d'esprit de prendre son sac de sport au vol. Aussi est-il prêt à affronter son ami Marcel, qu'il attend maintenant sur le court en sautillant pour se mettre en jambes.

Ah ! Voici justement Marcel qui arrive.

Aïe ! Il n'est pas en short.

Lothaire a comme une vision : il n'y aura pas de tennis aujourd'hui.

– Toi seul peut me sortir de là, lui dit Marcel en le poussant vers l'une des tables branlantes de la buvette. Je suis dans un pétrin, mais un pétrin !

En jetant un dernier regard au rectangle bien ratissé qu'il laisse derrière lui, M^e Larose le prie de s'expliquer.

– Tu le croiras ou non : mon père se remarie !

– Ah bon ! C'est une bonne nouvelle !

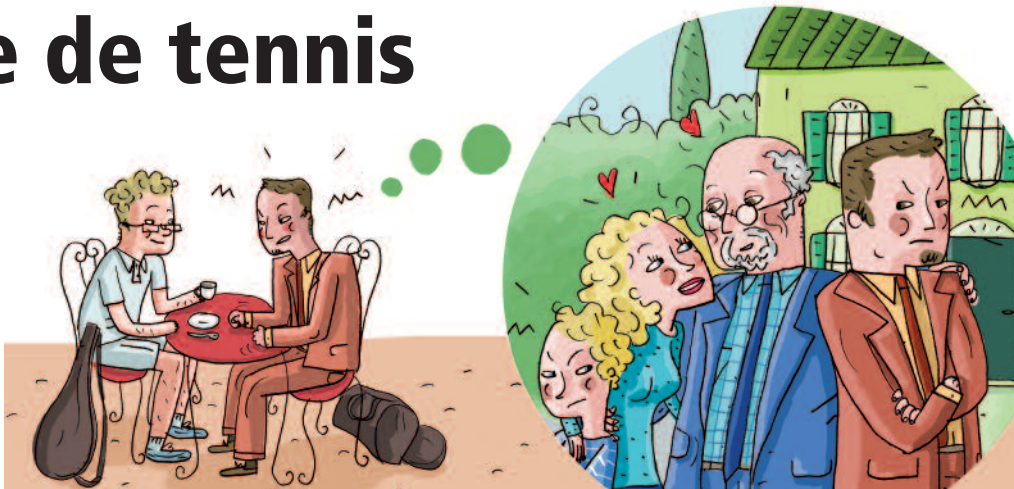
– C'est ce que je croyais aussi ! Jusqu'à ce que je découvre que ma future belle-mère a dix ans de moins que moi, et qu'elle a un fiston qui pourrait être mon petit-fils. Tu vois le tableau ?

– Euh... Je crois. Continue.

– Comme tu sais, ça fait vingt ans que je me réjouis de reprendre la maison de Satigny. Alors non seulement ma belle-mère va survivre à mon père, mais elle m'entertera moi aussi – sans parler de son bambin – avant que j'aie pu planter un seul hortensia dans le jardin !

Lothaire réfléchit. Mais Marcel vocifère encore.

– Le comble est que mon père ne voit pas le problème ! Il me dit que la maison me revient,



puisque je suis son fils, et puisqu'il le veut ainsi. C'est vrai ?

– C'est vrai... à condition que ton père et ta future belle-mère s'engagent à ce qu'il en soit ainsi. Le testament ne suffit pas, ni le contrat de mariage. Il faudrait un pacte successoral.

– Et ce pacte, tu pourrais le leur faire ?

– Evidemment ! C'est mon métier !

A ces mots, Marcel se lève et prend Lothaire dans ses bras. « J'étais sûr ! J'étais sûr, que tu me tirerais d'affaire. Tu sais quoi ? Si j'obtiens Satigny, je nous construis un tennis ! »

Un court de gagné vaut bien une partie de perdue, se dit Lothaire Larose, résigné, en renouant sa cravate au vestiaire. Comme elle les voit repartir sans avoir tapé une balle, la serveuse de la buvette, goguenarde, leur crie :

« A jeudi prochain, les champions ! » (cch)

Chambre des Notaires de Genève Consultez un notaire, c'est plus sûr

Permanence tous les jeudis de 10h à 18h30 -
13, rue Verdaine - www.notaires-geneve.ch

LE PACTE SUCCESSORAL

Le pacte successoral permet d'organiser sa succession par avance avec l'accord de ses héritiers. Il permet de chercher une solution harmonieuse et, si nécessaire, de s'affranchir des contraintes légales de la réserve (c'est le seul moyen en effet de favoriser l'un de ses héritiers aux dépens des droits "réservataires" d'un autre, c'est-à-dire de la part successorale minimale que lui réserve la loi).

Le pacte doit être signé par tous les héritiers futurs concernés et ne peut être modifié par la suite qu'avec leur accord à tous (contrairement au testament qui peut être modifié unilatéralement par son auteur).

Le pacte successoral est un acte authentique: il n'est valable que s'il est reçu devant notaire.